

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
CANTON DE QUILLAN**

COMMUNE DE PEYREFITTE DU RAZES

**Extrait du registre des délibérations
Du conseil municipal n°2026/005**

Nombre de membres

En exercice : 07

Présents : 06

Votants : 07

Séance du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 28 août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Peyrefitte du Razès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. TISSEYRE Jacques.

Présents : MM. Ferrié, Tisseyre G., Martinez, Postel-Gaouar, Sergent

Absent : M. Blanchard (pouvoir à Mme Postel-Gaouar.

Madame FERRIE Manuella a été désignée secrétaire.

Date convocation :
19/08/2026

Objet : Solidarité en faveur de la commune de Pomas

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Le lundi 24 août, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés.

Afin de faciliter la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité, l'Association des Maires de l'Aude (AMA), avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), a activé un fonds de solidarité pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Peyrefitte-du-Razès tient à apporter son soutien et sa solidarité à la commune de Pomas.

Aussi, il est proposé au conseil municipal / conseil communautaire que la commune de Peyrefitte-du-Razès contribue à soutenir la commune de Pomas dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € à l'Association des Maires de l'Aude

Siège social :
Maison des Collectivités
85 avenue Claude Bernard
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX



Envoyé en préfecture le 02/09/2026

Reçu en préfecture le 02/09/2026

Publié le

ID : 011-211102827-20260828-DEL2026_0052808-DE

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

